

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 581

SÉANCE du 2 AVRIL 2025

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 27/03/2025

Date d'affichage : 07/04/2025

Étaient présents :

Ernest AUCHART, Sébastien BERTOUT, Philippe CARTON, Jean-Marie DISTINGUIN, Charline DUMOULIN, Cédric DUPOND, Pierre GUILLEMANT, Jean-Paul LEBLANC, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Didier MICHEL, Jean-Claude PLU, Roger POTEZ, Françoise ROSSIGNOL, Murielle ROUSSEL, Sylvain ROY, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Jean-Luc TILLARD, Bernard TOURNANT, Alain VAN GHELDER.

Absents excusés / Pouvoirs :

Daniel BOUQUILLON donne pouvoir à Philippe CARTON, Alain CAYET donne pouvoir à Jean-Marie DISTINGUIN, Nicolas DEFASCHELLE donne pouvoir à Charline DUMOULIN, Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Michel MATHISSART, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Eric POULAIN donne pouvoir à Ernest AUCHART.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 21
- Votants : 27
- Pouvoirs : 6

Vote :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Vu la convocation en date du 27/03/2025, suite à la non atteinte du quorum du comité syndical en date du 26/03/2025 convoqué le 13/03/2025, et la non obligation d'atteinte du quorum lors de la séance du comité syndical en date du 02/04/2025.

Rapporteur : Michel MATHISSART

« AFFECTATION DE RESULTATS 2024 »

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024,
Considérant ses résultats conformes à ceux du Compte de Gestion 2024 de madame le Receveur,
Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent pour la section d'investissement de 405 253.64 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 282 556.45 €

Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Décision d'affectation :

Affectation au budget primitif 2025 de l'excédent de la section d'investissement reporté pour un montant de 405 253.64 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Décision d'affectation :

Affectation au budget primitif 2025 de l'excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 282 556.45 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**



Françoise ROSSIGNOL

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

RESULTATS BRUTS 2024 :	
 FONCTIONNEMENT	
Total des mandats (dépenses)	550 148,91
Total des titres (recettes)	514 684,24

A	DEFICIT	-35 464,67
----------	----------------	-------------------

 INVESTISSEMENT	
Total des mandats (dépenses)	100 368,48
Total des titres (recettes)	96 190,57

A'	DEFICIT	-4 177,91
-----------	----------------	------------------

RESULTATS REPORTES 2023		
Fonctionnement		
B	002-Excédent ou déficit d'exploitation (D ou R)	318 021,12
Investissement		
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D ou R)	409 431,55
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	0,00

RESULTAT CUMULE		
C	Fonctionnement C = A + B	282 556,45
D	Investissement D = A' + B'	405 253,64

PREMIERE ETAPE - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
SI C < 0, affectation de la totalité du déficit en dépense de fonctionnement (au 002)
SI C > 0, affectation en section d'investissement pour la couverture du **besoin de financement**, sinon affectation en fonctionnement en recette au compte 002

DEUXIEME ETAPE - ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)		
Intégration des RAR d'investissement (rappel : pas de RAR en fonctionnement pour les communes < 3500 hab. et établissements assimilés)		
Restes à réaliser d'investissement :		
Dépenses	0,00	
Recettes	0,00	
Solde	0,00	
E	F = D + E = besoin de financement	0,00
SI F < 0 , affectation au 1068 (recette d'investissement) de la somme nécessaire à la couverture du besoin de financement		
SI F > 0 , on peut affecter C comme on veut (ex. une partie en fonctionnement, une partie en investissement au 1068 pour diminuer le déficit d'investissement de N + 1)		

Affectation 2024

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025



ID: 062-256203100-20250407-581-AI

COMPTE DE GESTION 2024					
	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats (non budg)	Résultat de clôture 2024
Investissement	409 431,55		-4 177,91	0,00	405 253,64
Exploitation	318 021,12	0,00	-35 464,67	0,00	282 556,45
	727 452,67	0,00	-39 642,58	0,00	687 810,09

DOIT ÊTRE CONFORME AUX RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

A INSCRIRE AU BUDGET 2025		
R - 002	Excédent de fonctionnement	282 556,45
R - 001	Excédent d'investissement	405 253,64
-	-	0,00

Contrôle : 0,00

Saisir des données

Calcul automatique

Ces deux résultats sont à confronter avec le compte de gestion, p. 23, "résultat de clôture de l'exercice"

VERIFICATION CA/CG	
	0,00
	0,00